

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
2 avenue Pierre Mendès France-Viviers

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 24 mars 2023

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle de la Maquette à Saint-Jean-le-Centenier, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 7

Vote : 7 pour 0contre 0Abstention

Étaient présents : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Karine TAULEMESSE (suppléante), Jacky BEAU (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

Procurator(s) :

Étai(en)t absent(s) : Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET (suppléante), Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante) Pierre CLEMENT (titulaire),

Étai(en)t excusé(s) : Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Bernard CHAZAUT (titulaire) Michel CHENIVESSE (suppléant),

Secrétaire de séance : Jacky BEAU

DELIBERATION N°2023-07 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le vice-président fait une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de l'exercice 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 1612-12,

Vu le budget primitif 2022 du budget principal du Syndicat mixte et les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu que les écritures du Comptable pour l'exercice 2022 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion du comptable pour 2022 pour le budget principal,

Vu l'élection d'un Président spécial de séance pour le vote du compte administratif 2021 du budget principal,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2022 peuvent être constatés,

Conformément à la législation en vigueur, le président, se retire au moment du vote des comptes administratifs.

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 511,23 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	5 511,23 €
	Réalisé :	2 096,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de l'exercice		2 096,14 €
Résultats antérieurs		3 820,09 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	
	Réalisé :	
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	245 383,19€
	Réalisé :	198 164,81€
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de l'exercice		-21 931,63€
Résultats antérieurs		63 944,96€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	5 916,23 €
Fonctionnement :	42 013,33 €
Résultat global :	47 929,56 €

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

The stamp is circular and contains the text 'Syndicat Mixte' at the top, 'PAYS D'ART' in the center, and 'Pays de la Vallée Méridionale' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.